AR Prefecture

006-210600755-20230411-DELIB211042023-BF
Reçu le 13/04/2023

MAIRIE DE L E V E N S
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité
Département des Alpes-Maritimes
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2023.
L'an deux mil vingt-trois, le onze avril, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Michèle CASTELLS, Maire-adjoint, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Etaient présents : Mme Michèle CASTELLS, Mme Ghislaine BICINI, Mme Ghislaine ERNST, M. Jean-Claude GHIRAN, Mme Monique DEGRANDI, M. François Dominique SEINCE, M. Jean-Louis MORENA, M. Georges REVERTE, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, Mme Jeanne PLANEL, M. Didier GIORDAN, Mme Aline BAILLOT, Mme Maïmouna BONNEFOND, Mme Claude MENEVAUT, M. Régis GUILLAUME, M. Eric BERNIGAUD, Mme Sonia MARTIN CASANOVA, M. Eric GIRARD, M. Nicolas BRAQUET, Mme Sophie LALOUM, M. Yan VERAN.
Étaient représentés : M. Thierry MIEZE a donné pouvoir à M. Régis GUILLAUME,
M. Michel BOURGOGNE a donné pouvoir à Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE,
Mme Danièle TACCONI a donné pouvoir à M. Eric BERNIGAUD,
Mme Suzanne URRUTY a donné pouvoir à Mme Michèle CASTELLS,
M. Gille MAIGNANT a donné pouvoir à M. Antoine VERAN.
M. Antoine VERAN ne prend pas part au vote.
Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents : 21 / votants : 26
Rapporteur : Mme Monique DEGRANDI.

****

2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022

****

Vu le budget de l'exercice 2022,
Vu les pièces comptables de l'exercice 2022,
Vu le compte de gestion présenté par le Receveur Percepteur du SGC de Plan du Var,

Considérant que Monsieur Antoine Veran a normalement administré, au cours de l'exercice 2022, les finances de la commune, poursuivant le recouvrement des créances et n'ordonnant que des dépenses justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :
- D'approuver le compte administratif 2022, ainsi qu'il suit :

	Fonctionnement	**Investissement**
Recettes 2022	5 483 491.42 €	1 631 878.17 €
Dépenses 2022	4 350 396.79 €	1 326 222.58 €
Résultat 2022	1 133 094.63 €	305 655.59 €
Excédent ou déficit reporté	0 €	75 642.26 €
Résultat de clôture 2022	**1 133 094.63 €**	**381 297.85 €**

AR Prefecture

006-210600755-20230411-DELIB211042023-BF
Reçu le 13/04/2023

- D'affecter en section d'investissement, au budget primitif 2023, au compte 1068 "affectation de résultat" la somme de 1 133 094.63 €.

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
Antoine VERAN.

MAIRIE DE LEVENS
06 (Alpes-Maritimes)